

Décret

Générale

modern

# Décret n° 2003-0196/PR/MEFPCP portant adoption du Plan d'Apurement des Arriérés Intérieurs de l'État.

n° 2003-0196/PR/MEFPCP

Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA  
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication

22 septembre 2003

Numéro JO

n° 18 du 30/09/2003

Date du numéro

30 septembre 2003

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** La constitution du 15 septembre 1992

**VU** La loi n°15/AN/98/4ème L du 1er avril 1998 portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation

**VU** Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** Le rapport d'Audit les Arriérés de l'Etat.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Est adopté le présent Plan d'Apurement des Arriérés Intérieurs de l'Etat tel qu'il ressort de l'audit global indépendant des arriérés intérieurs réalisé en 2002.

### Article 2

Le stock total des arriérés s'élève à 29 298 666 239 FD et l'apurement se réalisera sur une durée de 10 années (2003-2013) sous la supervision d'un Comité Technique créé à cet effet dont la composition sera fixée par arrêté sur proposition du Ministre des Finances.

### Article 3

Les Ministères et Établissements Publics sont tenus de collaborer pleinement avec ledit Comité.

### Article 4

Le présent Décret prendra effet à compter du 22 septembre 2003 et sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**